

## FOIRE AUX QUESTIONS

### LE PORTAIL FAMILLE ENFANCE – JEUNESSE DE COLOMARS EN QUESTIONS... REPONSES !

#### POUR QUOI FAIRE ?

INSCRIRE VOS ENFANTS AUX SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES PROPOSÉS PAR LA MUNICIPALITÉ.

A L'AIDE DU PORTAIL FAMILLE, VOUS POUVEZ À TOUT MOMENT :

- INSCRIRE VOS ENFANTS ET RÉSERVER LES ACTIVITÉS (ACCUEILS MATIN, MIDI/RESTAURATION, SOIR, MERCREDIS, VACANCES, SÉJOURS),
- PAYER VOS FACTURES,
- PRENDRE CONNAISSANCE DES ACTUALITÉS JEUNESSE,
- COMMUNIQUER AVEC LA DIRECTION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA MAIRIE VIA VOTRE MESSAGERIE SÉCURISÉE.

#### POUR QUI ?

POUR TOUTES LES FAMILLES DONT LES ENFANTS FRÉQUENTENT LES ÉCOLES ET ACCUEILS DE LOISIRS SUR LA COMMUNE DE COLOMARS.

#### COMMENT ?

FACILE D'ACCÈS, LE PORTAIL FAMILLE EST ACCESSIBLE DEPUIS VOTRE ORDINATEUR, VOTRE TABLETTE OU VOTRE SMARTPHONE A L'ADRESSE :

[HTTPS://COLOMARS.PORTAIL.CIRIL.SICTIAM.FR/GUARD/LOGIN](https://colomars.portail.ciril.sictiam.fr/guard/login)

#### PUIS-JE ACCÉDER AU PORTAIL FAMILLE À TOUT MOMENT ?

OUI, LE PORTAIL EST ACCESSIBLE 24H/24H ET 7J/7J.

#### LE PORTAIL EST-IL UNE APPLICATION POUR SMARTPHONE ?

NON.

IL A UNE OPTION D'ERGONOMIE MOBILE ET L'URL PEUT ÊTRE AJOUTÉE EN RACCOURCI SUR L'ÉCRAN DU TÉLÉPHONE MOBILE

#### J'AI OUBLIÉ MON MOT DE PASSE, COMMENT FAIRE ?

A L'AIDE DE MON IDENTIFIANT, JE CLIQUE SUR « MOT DE PASSE OUBLIÉ » ET JE LE RÉINITIALISE.

#### OÙ TROUVER MON IDENTIFIANT ?

DANS LE MAIL RECU LORS DE L'INSCRIPTION OU EN CONTACTANT L'ACCUEIL DE LOISIRS

AU 06 29 93 85 45.

LE PARENT AYANT L'ACCÈS EST LE RESPONSABLE I MENTIONNÉ SUR LE DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION.

#### JE N'AI JAMAIS INSCRIT UN DE MES ENFANTS À L'ACCUEIL DE LOISIRS DE COLOMARS, PUIS-JE UTILISER LE PORTAIL ?

NON, VOUS DEVEZ AUPARAVANT CONSTITUER UN DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION (DUI), DEMANDÉ PAR MAIL A [MAIRIE@COLOMARS.FR](mailto:MAIRIE@COLOMARS.FR)

# FOIRE AUX QUESTIONS

## LE PORTAIL FAMILLE ENFANCE – JEUNESSE DE COLOMARS EN QUESTIONS... REPONSES !

### IL S'AGIT D'UNE PREMIÈRE INSCRIPTION SCOLAIRE, COMMENT FAIRE ?

- JE PRENDS RENDEZ-VOUS AVEC LA DIRECTRICE DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE (SEULEMENT POUR LA SIROLE ET LA MANDA).
  - JE ME RENDS À LA PERMANENCE SUR L'ÉCOLE CONCERNÉE AFIN DE RETIRER LE DOSSIER D'INSCRIPTION AUPRÈS DE LA DIRECTION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS.
  - LE DOSSIER PEUT ÊTRE DEMANDÉ PAR MAIL À [MAIRIE@COLOMARS.FR](mailto:MAIRIE@COLOMARS.FR)
  - LE DOSSIER DOIT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT DÉPOSÉ EN PERMANENCE ET COMPLET POUR ÊTRE PRIS EN COMPTE.
- UNE FOIS CES DÉMARCHES EFFECTUÉES, VOUS RECEVREZ L'ACCÈS À VOTRE ESPACE SÉCURISÉ.

### JE NE SUIS PAS À L'AISE AVEC L'OUTIL INFORMATIQUE, COMMENT NE PAS FAIRE D'ERREUR ?

UN TUTORIEL EST ACCESSIBLE DÈS LA PAGE D'ACCUEIL DANS LA RUBRIQUE « FAQ ET TUTO ». IL VOUS EXPLIQUE, PAS-À-PAS, COMMENT UTILISER LE PORTAIL ET SES FONCTIONNALITÉS. AU BESOIN, CONTACTEZ L'ACCUEIL DE LOISIRS.

### LA MISE EN PLACE DU PORTAIL FAMILLE CHANGE-T-ELLE LES CONDITIONS D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION ?

NON, LES CONDITIONS D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION AUX ACCUEILS DE LOISIRS SONT APPLIQUÉES DE LA MÊME MANIÈRE.

### JE N'AI PAS TOUJOURS ACCÈS À INTERNET, COMMENT INSCRIRE MES ENFANTS ?

VOUS POUVEZ TOUJOURS INSCRIRE VOS ENFANTS VIA LES DOSSIERS UNIQUES D'INSCRIPTION IMPRIMÉS ET À DISPOSITION À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE.

### MON EX-CONJOINT ET MOI SOMMES SÉPARÉS, POUVONS-NOUS INSCRIRE NOS ENFANTS ET ÊTRE FACTURÉS SÉPARÉMENT ?

OUI, IL EST POSSIBLE D'AVOIR DEUX DOSSIERS DISTINCTS POUR LES PARENTS ET LE DOSSIER ENFANT EST PARTAGÉ.  
LORS DE LA CRÉATION DES COMPTES INTERNAUTES, CHAQUE PARENT ACTIVE SON ACCÈS PERSONNALISÉ.

### QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION DANS LE FOYER EN COURS D'ANNÉE (NAISSANCE, SÉPARATION, ETC.) ?

JE CONTACTE L'ADMINISTRATION POUR TOUT CHANGEMENT SUR MA SITUATION OU CELLE DU FOYER AFIN DE METTRE À JOUR MA FICHE FAMILLE.

### QUELS SONT LES MODES DE PAIEMENT POUR RÉGLER MA FACTURE SUR LE PORTAIL FAMILLE ?

- PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE
- PAIEMENT EN LIGNE VIA LE LIEN SUIVANT  
[TTPS://WWW.TIPI.BUDGET.GOUV.FR/TPA/ACCUEILPORTAIL.WEB](https://www.tipi.budget.gouv.fr/tpa/accueilportail.web)
- ESPÈCES AUPRÈS DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRALE